



1. Organisateur du concours : Centre local de développement Rouyn-Noranda (CLD RN)

2. Conditions d'admissibilité :

- Le concours est ouvert aux résidents ayant atteint l'âge de la majorité (18 ans) en date de leur participation.
- Les personnes participantes acceptent que leur témoignage et leur nom soit diffusés sur les différents réseaux sociaux et sur les sites web du CLD RN et de Tourisme Rouyn-Noranda.
- Les Trésors proposés doivent être accessibles aux visiteurs. Un site privé pourrait ne pas être retenu.
- Toutes les personnes ayant transmis leur témoignage en complétant le formulaire en ligne et qui remplissent les conditions ci-haut mentionnées apparaîtront sur la liste des participants.

3. Méthode de participation au concours :

- Vous détenez un secret fabuleux qui ne demande qu'à être révélé aux visiteurs qui auront le plaisir de visiter notre ville? Nous avons créé une page afin de vous permettre de faire découvrir vos endroits favoris et vos activités préférées. Les Trésors de Rouyn-Noranda, ce sont des suggestions des gens d'ici!

Pour être éligible au tirage, vous devez :

- Partager votre endroit, activité, restaurant, etc. favori et nous expliquer en quoi il s'agit de votre « Trésor » en complétant le formulaire électronique dans la section «Déjà sur place» du site web de Tourisme Rouyn-Noranda : tourismerouyn-noranda.ca.

À noter que chaque témoignage (court texte d'un maximum de 50 mots) donne droit à une participation. Maximum d'un témoignage par participant. Il y aura deux tirages au cours de la période estivale 2022 : juin (1), juillet (2). Les témoignages déposés avant le 15 juin donnent automatiquement droit à une participation aux tirages 1 et 2. Les témoignages déposés avant le 15 juillet donnent droit à une participation au tirage 2.

Date et heure limite pour participer au concours : L'inscription au concours se terminera à 23h59 le **15 juillet**.

4. Prix à gagner : Deux grands prix offerts d'une valeur totale de 1 200 \$

Détail des prix :

Tirage juin :

2 cartes réseaux comprenant :

- L'accès pour un an pour 2 adultes et leurs enfants de 17 ans et moins à tous les parcs nationaux du Québec
- 2 nuitées en camping rustique gratuites
- 2 laissez-passer pour une visite d'une journée pour un ami
- D'autres rabais sur des produits de la Sépaq (boutique et autres)

Tirage juillet :

3 nuitées dans un chalet au choix du gagnant, selon les disponibilités, au parc national d'Aiguebelle comprenant :

- Les accès pour deux adultes et leurs enfants de 17 ans et moins
- La location d'un équipement nautique (canot, kayak, pédalo, etc.) pour une demi-journée (4 heures) au parc national d'Aiguebelle
- L'accès pour deux adultes et leurs enfants de 17 ans et moins au jeu d'évasion d'Aiguebelle «L'oiseau rare»

5. Acceptation du prix : Le prix devra être accepté tel que décrit au présent règlement et ne pourra être retourné ni échangé contre de l'argent.

6. Tirage : Deux tirages auront lieu au cours de la période estivale (juin et juillet).

7. Attribution du prix : La personne gagnante sera contactée dans les 24 heures suivant le tirage. Les personnes gagnantes seront contactées par courriel. À chaque tirage, la personne gagnante aura 30 jours pour réclamer son prix. Advenant le refus du prix par la personne gagnante, le processus de tirage recommencera. Une photo sera prise lors de la remise du prix et publiée avec le nom de la personne gagnante sur nos différentes plateformes.

8. Les gagnants seront invités à venir chercher leur prix au Bureau d'information touristique de Rouyn-Noranda, au **1675, avenue Larivière**.

9. REMARQUE :

Afin qu'un tirage puisse avoir lieu, un minimum de 10 témoignages doivent avoir été déposés dans les temps et selon les règlements du concours.

Le CLD RN se réserve le droit d'annuler les 2 tirages en tout temps.

Le CLD RN ne s'engage à accepter tous les témoignages reçus et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers les participants.